Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **10 mai 2021**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Cette réunion a été convoquée par avis de convocation le 6 mai 2021.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h30.

83-21 **EMBAUCHE JOURNALIER VOIRIE**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'embauche de Monsieur Patrick Francoeur pour le poste de journalier voirie

Par cette même résolution, le conseil nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière signataire et représentante de la municipalité pour la signature du contrat de travail.

_____
Maire

84-21 **JOURNALIER VOIRIE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté, et résolu à la majorité que le conseil municipal de Saint-Moïse autorise l'échelle salariale pour le poste de journalier voirie.

À compter du 17 mai 2021, le journalier de voirie recevra la rémunération selon l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste de journalier de voirie.

Au 1er janvier de chaque année, le taux horaire est indexé au coût de la vie (IPC) et à la date d'anniversaire d'embauche, le taux horaire est ajusté sur une base de 2,5% du taux horaire ajusté en janvier.

_____
Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 19h45.

_____ _____
Président **Secrétaire**

ST-MOÏSE

ST-MOÏSE